



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 -COMMUNE DE PONT SUR SAMBRE-

- **Contexte** : La commune de Pont sur Sambre compte désormais 2 443 habitants. Forte de son tissu associatif et de ses œuvres sociales, Pont-sur-Sambre est une commune péri-urbaine, située à 11 km au Sud-Ouest de Maubeuge et à 30 km au Sud de Valenciennes. Elle fait partie de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre composée de 43 communes avec une population totale de 126 606 habitants.

-**Constat** : Nous avons réussi malgré les inflations à restreindre les augmentations.

-**Comparaisons des dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement de 2022 à 2024** :

Chapitres	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024
011-charges à caractère général	698 923.62	715 840.30	737 225.19
012-Charges de personnel	1 208 470.24	1 235 302.99	1 317 497.33
65-Autres charges de gestion courante	157 937.23	161 003.81	170 127.75
66-Charges financières	20 800.02	19 090.91	17 320.40
67-Charges exceptionnelles	144.00	929.14	256.28
68-Dotations aux provisions	0.00	0.00	27 656.00
042 – Opérations d'ordre	52 700.63	511 384.15	69 655.45
TOTAL :	2 138 975.74	2 643 551.30	2 339 738.40

Il est toujours difficile de contenir l'augmentation des charges à caractère général du chapitre 011 mais en raison des coûts de plus en plus élevés, force est de constater que la municipalité y est parvenue.

Le chapitre 68, dotations aux provisions, consiste, en ce qui nous concerne, à mettre de l'argent « de côté » pour les pertes éventuelles de recettes, dues par certaines entités.

Chapitres	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024
013-atténuations de charges	8 007.17	28 784.64	47 802.21
70-Produits des services.....	101 226.93	109 739.23	117 989.48
73-Impôts & Taxes	1 250 893.33	220 601.41	308 404.19
731- Fiscalité locale	0.00	1 113 109.69	1 131 375.00
74-Dotations & participations	727 045.67	808 581.36	692 111.91
75-Autres produits de gestion courante	16 665.36	111 003.28	29 567.93
77-Produits exceptionnels	2 372.00	267 828.91	4 992.63
042-Opérations d'ordre	1 252.40	192 430.39	13 686.79
TOTAL :	2 107 462.86	2 852 075.91	2 345 930.14

Les recettes globales ont diminué cette année, cela peut notamment s'expliquer par le fait qu'en 2023, la vente de certains bâtiments a eu lieu.

-Comparaisons des principales dépenses et recettes d'investissement :

Chapitres	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024
20-Immobilisations incorporelles	4 325.72	9 484.80	60 228.00
21-Immobilisations corporelles	72 568.92	59 981.62	76 537.43
23-Immobilisations en cours	190 073.76	75 186.00	6 203.78
204- Subventions d'équipt versées	772.91	3 136.47	151 953.52
16-Emprunts et dettes	56 067.38	57 776.49	59 547.00
040-Opérations d'ordre	1 252.40	192 430.39	13 686.79
041-Opérations patrimoniales	0.00	46 113.94	86 301.27
TOTAL :	325 061.09	444 109.71	454 457.79

Le compte des immobilisations incorporelles reprend en grande majorité les frais liés aux études engagées pour les travaux de l'église. Le compte 204 représente quant à lui les travaux de la route de Berlaimont. Le solde sera versé au cours de l'année 2025.

Chapitres	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024
10222-FCTVA	24 780.88	16 193.05	36 075.51
10226-Taxe aménagement	1 663.55	4 831.57	2 461.48
13-Subventions / travaux	38 546.19	16 378.95	38 300.00
21- Immobilisations corporelles	0.00	2 168.55	0.00
040-Opérations d'ordre	52 700.63	511 384.15	69 655.45
041-Opérations patrimoniales	0.00	46 113.94	86 301.27
TOTAL :	117 691.25	597 070.21	232 793.71

Le FCTVA correspond à la récupération d'une partie de la TVA des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le taux de récupération est de 16.404 %. Quant à la taxe d'aménagement, il s'agit de la perception d'une partie de la taxe payée par des demandeurs ayant fait des travaux soumis à une autorisation d'urbanisme. Elle varie d'année en année, selon les dossiers déposés. Les chapitres 040 concerne les amortissements et les sorties de biens de notre actif. Le chapitre 041 reprend les frais d'études qui ont été reclassés dans notre inventaire.

- Taux d'imposition :

Les taux restent inchangés depuis plusieurs années et notamment depuis le début du mandat. Pour rappel, la taxe foncière sur les propriétés bâties est à 41.29 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties est à 50 % et 18 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- Effectifs de la commune :

Les dépenses de personnel représentent 56.31 % des dépenses de fonctionnement.

A savoir que la commune compte 26 agents.

- **Calcul des ratios :**

Les résultats de l'année permettent le calcul de ratios. Ce qui nous donne une lecture plus analytique des dépenses et ressources communales.

Dépenses réelles de fonctionnement / population	929,22
Recettes réelles de fonctionnement / population	954,66
Dépenses d'équipement brut / population	58,52
Encours de dette / population (2) (3)	0,00
DGF / population	22,67
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	58,04 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,89 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	6,13 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2,67 %